



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 13/2014
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Aide financière en faveur de la Fondation islamique du
district de la Riviera-Pays-d'Enhaut**

Séance de la commission

Date	Lundi 26 mai 2014, à 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n° 6

Vevey, le 1^{er} mai 2014

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet l'octroi d'une aide financière à la Fondation islamique du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut destinée à prendre en charge les intérêts d'un prêt d'un montant de CHF 1'700'000.— sollicité auprès d'un établissement bancaire pour le financement des travaux d'aménagement des locaux sis dans l'ancien Garage du Clos, parcelle n° 694 du cadastre de Vevey, d'une surface de 1'125 m², sise à l'angle rue du Clos/rue des Communaux. Le projet de la Fondation est d'aménager dans les locaux dont elle est propriétaire un lieu de prières, ainsi que des surfaces commerciales et des salles de réunion.

2. Préambule

Par son préavis n° 13/2011 du 28 avril 2011, la Municipalité sollicitait l'autorisation d'octroi d'un prêt de CHF 2'000'000.— à la Fondation islamique du district de Vevey pour assurer le financement des travaux d'aménagement de la Mosquée (lieu de prières et centre culturel) dans les locaux sis dans l'ancien garage du Clos. Les conditions de ce prêt étaient les suivantes :

- taux d'intérêt : 0%
- remboursement : CHF 60'000.— au minimum par année.

Ce préavis a fait l'objet de deux rapports :

- un rapport de majorité qui adoptait les conclusions du préavis municipal, avec un amendement portant le montant annuel du remboursement du prêt de CHF 60'000.— à CHF 100'000.— ;
- un rapport de minorité qui proposait l'octroi d'une caution à hauteur de CHF 2'000'000.— en lieu et place du prêt.

Finalement, après de longues discussions, où « l'émotionnel » a pris une part importante, le Conseil communal a refusé dans sa séance du 23 juin 2011 l'entrée en matière sur le préavis municipal par 42 voix contre 31 (3 blancs).

Les interventions de la plupart des leaders politiques d'alors ont mis en évidence qu'il ne s'agissait pas d'un vote hostile à la religion musulmane, mais que le préavis municipal ne permettait pas un débat sur le fond, qu'il était mal ficelé, etc. De ce fait, une opinion largement exprimée était que la Municipalité devait revenir ultérieurement sur cet objet avec un préavis mieux argumenté.

Immédiatement après le vote négatif du Conseil communal quant à l'entrée en matière, des contacts ont été pris par M. Laurent Ballif, Syndic, avec les représentants de la Fondation islamique du district, MM. Grigorios Stergiou, président et Abdelhamid Chakir Alaoui, imam, afin de déterminer la stratégie à appliquer. M. Stergiou a désiré laisser passer un peu de temps pour permettre aux nouveaux élus de la législature 2011-2016 de prendre leurs marques, tant au niveau de l'exécutif que du législatif.

Il a également été annoncé que la communauté musulmane de Vevey et environs allait demander à rencontrer tous les partis représentés au Conseil communal afin d'expliquer leurs activités et leurs besoins en matière de locaux. Cela a été fait durant l'année 2012 et l'écho rencontré auprès de la plupart des partis semble avoir satisfait les représentants de la communauté musulmane.

Au terme de ces démarches, de nouvelles discussions ont eu lieu entre la Commune et la Fondation. Toutefois, compte tenu de la situation fortement déficitaire des comptes communaux et l'absence de liquidités suffisantes, il n'était pas envisageable que la Municipalité revienne devant le Conseil communal avec une proposition de prêt.

Durant l'été 2013, M. Stergiou a repris contact avec M. Laurent Ballif, Syndic, demandant à ce que cet objet soit à nouveau mis à l'ordre du jour, d'abord de la Municipalité, puis éventuellement, du Conseil communal.

Sur le plan factuel, il convient de préciser que la communauté musulmane de Vevey est propriétaire de la parcelle de l'ancien garage du Clos et occupe les lieux depuis 2009. Un permis de construire pour des travaux d'aménagement minimaux a été délivré et n'a pas donné lieu à des recours. Par contre, il est évident que le confort des lieux n'est de loin pas satisfaisant, l'isolation est inexistante et rend les locaux étouffants en été et glaciaux en hiver.

Selon les dernières informations reçues, la Fondation islamique du district est parvenue à se procurer des fonds propres supplémentaires de l'ordre de CHF 300'000.— par l'intermédiaire de ses membres et des familles veveysanes. Ainsi, le montant des travaux à financer est réduit de CHF 2'000'000.— à CHF 1'700'000.—.

3. Octroi d'une aide financière à la Fondation islamique du district

M. Stergiou a rencontré les représentants communaux pour leur faire part que la communauté musulmane de Vevey a obtenu un accord de principe de la Banque Alternative Suisse qui serait disposée à octroyer un prêt d'un montant de CHF 1'700'000.—, pour autant que le remboursement et le paiement des intérêts soient garantis. Ainsi, ce n'est plus la Commune qui accorderait le prêt sans intérêt, mais, en lieu et place, celle-ci est sollicitée pour l'octroi d'une aide financière annuelle destinée à couvrir la charge d'intérêts du prêt bancaire. Le montant articulé est de CHF 50'000.— par an, mais cela pourrait être moins en fonction du taux d'intérêt appliqué et du remboursement annuel du prêt à hauteur de CHF 100'000.— par la Fondation.

Il importe de préciser que l'engagement de la Commune prendra fin au moment du remboursement du prêt bancaire conclu par la Fondation, ce qui devrait être le cas au bout de 17 ans (amortissement financier annuel de CHF 100'000.—).

Sur la base des taux d'intérêts valables aujourd'hui sur le marché des capitaux et d'un remboursement annuel de CHF 100'000.— par la Fondation, l'aide financière annuelle de la Commune pour couvrir la charge des intérêts devrait être, à titre d'exemples, de CHF 33'000.— dans 5 ans, CHF 17'500.— dans 10 ans et CHF 5'000.— dans 15 ans.

Il est prévu de débiter les travaux d'ici cet été, dès l'obtention du permis de construire. Pour 2014, l'aide financière correspondra à six mois d'intérêts sur le crédit de construction, qui sera consolidé à la fin des travaux.

Le montant des intérêts à couvrir pour cette année peut être estimé à quelque CHF 25'000.—, montant que la Municipalité demande de financer par l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2014. Les aides financières annuelles jusqu'à l'extinction du prêts seront portées aux budgets futurs.

4. Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 13/2014, du 1^{er} mai 2014, concernant l'aide financière en faveur de la Fondation islamique du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut,
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accepter d'octroyer à la Fondation islamique du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut une aide financière annuelle destinée à prendre en charge les intérêts d'un prêt bancaire sollicité pour le financement des travaux d'aménagement des locaux sis dans l'ancien Garage du Clos, parcelle n° 694 du cadastre de Vevey, d'une surface de 1'125 m², sise à l'angle rue du Clos/rue des Communaux ;
2. de limiter cet engagement financier à la durée du prêt bancaire, qui sera amorti à raison de CHF 100'000.— chaque année par la Fondation ;
3. de financer cette aide financière pour l'année 2014 par un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 25'000.— au budget de fonctionnement, sous le compte n° 130.3652.01 ;
4. d'inscrire aux budgets futurs l'aide financière annuelle, sous le compte n° 130.3652.01, jusqu'au remboursement intégral de l'emprunt ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer toute convention et document en relation avec l'aide financière octroyée à la Fondation islamique du district de la Riviera-Pays-d'Enhaut destinée à couvrir le paiement des intérêts de son emprunt bancaire.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Laurent Ballif


Grégoire Halter



Municipaux-délégués :- M. Laurent Ballif, syndic
- M. Etienne Rivier, municipal-directeur des finances, des musées et bibliothèque